



Port de Montréal
Port of Montreal

Lettre de parrainage de société

Toutes les sociétés dont les employés requièrent un laissez-passer portuaire doivent obtenir une lettre de parrainage d'une ligne maritime ou d'une installation maritime opérant dans le port de Montréal.

La lettre de parrainage doit être sur papier à lettres à en-tête officiel de la société répondante. La lettre doit énoncer la durée du contrat d'affaires et être signée par le signataire autorisé de la société répondante.

Une lettre de parrainage est considérée valide pour la durée des ententes contractuelles ou pour la saison des navires de croisières.

La lettre doit être adressée à la Direction, sûreté et prévention des incendies de l'Administration portuaire de Montréal, Édifice du port de Montréal, 2100, avenue Pierre-Dupuy, aile no. 2, Montréal (Québec) H3C 3R5 et faxée au 514-283-7060.

LETTRE TYPE

[En-tête de société de parrainage]

De : **[Le nom complet du signataire autorisé de la société de parrainage]**
[Le numéro de fax du signataire autorisé de la société de parrainage]

À : Officier de la sûreté portuaire
Direction, sûreté et prévention des incendies
Administration portuaire de Montréal

Date : **[Date]**

Objet : Lettre de parrainage de société

Par la présente, nous confirmons que **[la société parrainée]** fournit des services pour **[la société de parrainage]** et qu'elle requière l'accès au territoire de l'Administration portuaire de Montréal dans le cadre de nos relations d'affaires, jusqu'à la fin des termes contractés, soit le **[Date]**.

Salutations,

[Signature du signataire autorisé]
[Nom complet du signataire autorisé en lettres moulées]

c. c. **[société parrainée]**